

Un stage TZR...

Pourquoi faire ?

STAGE TZR DU JEUDI 24 MAI 2012

Ouvert à tous, syndiqués ou non syndiqués.

Programme prévisionnel :

10h - 10h15 : accueil, présentation de la journée de stage

10h15 - 12h30 : Tour de table, questions et problèmes soulevés : *faire le point sur les droits et obligations du professeur TZR*

14h - 16h30 : Recherche initiée par la section académique du SNES-FSU sur le travail en tant que TZR :

- ➡ Présentation d'interviews de TZR et des synthèses réalisées,
- ➡ Débat.

Lettre type [1] de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) [2] doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, **au moins un mois avant le début du stage**. C'est-à-dire **avant le vendredi 20 avril 2012** au plus tard.

Nom Prénom
Grade, fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **24 mai 2012** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Dijon**. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 (publié au JORF du 30 janvier 2009).

A, le __ - 2012

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à M. le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

Bulletin d'inscription au stage TZR du jeudi 24 mai 2012

- ➡ Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES - Stage TZR - 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON -
Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@sn.es.edu

Prénom NOM :
Adresse personnelle :
Tél. / Adresse électronique :
Discipline :
Établissement d'affectation :

Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. La section académique SNES de Dijon participe à la prise en charge des frais de déplacement et de restauration pour les TZR syndiqués.